

ADHÉSION 2017



NOM

PRÉNOM

ADRESSE

Adresse électronique

Pour être sociétaire de la SFECAG, il suffit d'acquitter le montant de la cotisation annuelle, fixé à 25 € (personne physique) pour 2017, à adresser, accompagné de cette fiche, 8 rue Beaujour, F-13006 MARSEILLE.

Vous recevrez ainsi deux circulaires par an vous avisant de la préparation et du programme du congrès annuel. Cette cotisation inclut, en outre, la livraison (en janvier 2018) du volume des Actes qui suivent le Congrès. En ce sens, une partie de votre cotisation équivaut, en quelque sorte, à une "souscription".

Fiche à renvoyer accompagnée de **25 €** :Pour les institutions, associations et autres organismes, **35 €** :

- CCP
- Chèque bancaire
- Mandat international
- Virement international sur le CCP : ajouter 8 €
(gratuit en utilisant les codes IBAN et BIC)
- Pas chèque bancaire étranger
- Pas d'Eurochèque
- Autres

Règlement libellé à l'ordre de la SFECAG :

CCP 1 611 42 U, Centre Marseille | IBAN : FR93 2004 1010 0801 6114 2U02 941 | BIC : PSSTFRPPMAR

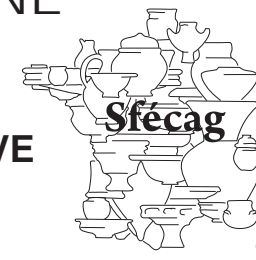
Date et signature :

CONGRÈS DE NARBONNE

(25 - 28 mai 2017)

FICHE D'INSCRIPTION DÉFINITIVE

(à retourner à la SFECAG)



NOM

PRÉNOM

ADRESSE

Adresse électronique

- participera au congrès de Narbonne (Aude), les 25, 26, 27 et 28 mai 2017
Frais d'inscription : **6 €** par personne

EXCURSION À PORT-LA-NAUTIQUE ET GRISSAN Attention, les bus repartent de Gruissan pour Narbonne à 23h00 et 23h15	REPAS EN COMMUN DU SAMEDI SOIR Cocher et, dans l'affirmative, joindre le règlement : 15 € (par personne)
utilisera le bus : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	oui <input type="checkbox"/>
participera par ses propres moyens : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	non <input type="checkbox"/>

* **Merci de remplir cette fiche le plus précisément possible**

* Dans le cas où vous seriez accompagné, merci de bien vouloir nous adresser une fiche par personne

* Pour plusieurs règlements (adhésion + droits d'entrée), faire un **chèque global** à l'ordre de la SFECAG

* Pour nos collègues étrangers, règlement sur place accepté pour éviter les frais bancaires

- Chèque bancaire
- Virement international sur le CCP (gratuit avec les codes IBAN ET BIC)
- Mandat international
- Pas d'Eurochèque, ni de chèque bancaire étranger
- Règlement sur place (uniquement pour les collègues étrangers)

Règlement libellé à l'ordre de la SFECAG :

LBP 1 611 42 U, Centre Marseille | IBAN : FR93 2004 1010 0801 6114 2U02 941 | BIC : PSSTFRPPMAR